



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **10 mars 2022 à 19 h 30.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2022-01.**

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant l'orientation de la façade. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre la construction d'habitations bifamiliales jumelées non parallèles à la rue contrairement à l'article 92 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Ces constructions seront situées sur la rue Saint-Louis dans la zone V3-3, sur les lots 6 432 469 et 6 432 470 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Gabriel Lafrance de la compagnie 9344-7142 Quebec Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

**** En vertu de l'arrêté 2021-054, une municipalité qui entend statuer sur une telle demande doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci. **** Une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours aura lieu, à compter de la date de cette publication, soit le **16 février, et ce, jusqu'au jeudi 10 mars 2022 17 h.** Vous pouvez faire part de vos commentaires par écrit via un envoi postal au 260, rue de l'Église, Napierville, J0J 1L0 ou encore par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : cleclerc@napierville.ca

Une présentation détaillée de la dérogation mineure peut être consultée sur le site internet à l'adresse : www.napierville.ca sous la rubrique « demande de dérogation mineure ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux et publié dans le journal municipal « Informations municipales », édition du 16 février 2022.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière